



PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018

**MEMBRES DES COMITÉS DU PAIPH AYANT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DU PLAN D'ACTION FAVORISANT
L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

| | |
|--|-------------------|
| Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière | 1 membre |
| Association régionale de loisirs pour personnes handicapées | 1 membre |
| Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 1 membre |
| Centre de réadaptation Le Parcours – Déficience visuelle | 1 membre |
| Centre de réadaptation Le Parcours – Programme des aides techniques | 1 membre |
| Citoyen de la ville de Saguenay | 1 membre |
| Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay | 1 membre |
| Société de transport du Saguenay | 2 membres |
| Ville de Saguenay – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques | 1 membre |
| Ville de Saguenay – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division communautaire et plein air | 2 membres |
| Ville de Saguenay – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas et sports | 1 membre |
| Ville de Saguenay – Service du génie | 1 membre |
| Ville de Saguenay – Service d'Hydro-Jonquière | 1 membre |
| Ville de Saguenay – Service des immeubles – Division immobilisation | 1 membre |
| Ville de Saguenay – Service des travaux publics | 1 membre |
| Total | 17 membres |

**COMITÉ DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX DU PLAN D'ACTION
FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

| | |
|--|-------------------|
| Bureau de l'arrondissement de Jonquière | 1 membre |
| Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques | 1 membre |
| Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division communautaire et plein air | 3 membres |
| Service du génie | 1 membre |
| Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay | 1 membre |
| Service d'Hydro-Jonquière | 1 membre |
| Service de la sécurité publique | 1 membre |
| Service de sécurité incendie | 1 membre |
| Service des communications et des relations avec les citoyens | 1 membre |
| Service des immeubles – Division Immobilisation | 1 membre |
| Service des ressources humaines | 1 membre |
| Service des travaux publics | 1 membre |
| Société de transport du Saguenay | 1 membre |
| Total | 15 membres |

**REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CONSULTATIF DU PLAN D'ACTION
FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016-2018**

| | |
|--|-------------------|
| Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière | 1 membre |
| Association pour le Développement de la personne Handicapée Intellectuelle du Saguenay | 1 membre |
| Association régionale de loisirs pour personnes handicapées | 1 membre |
| Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes du SLSJ | 1 membre |
| Centre de réadaptation Le Parcours – Déficience auditive | 1 membre |
| Centre de réadaptation Le Parcours – Déficience visuelle | 1 membre |
| Centre de réadaptation Le Parcours – Programme des aides techniques | 1 membre |
| Centre de réadaptation en déficience intellectuelle | 1 membre |
| Citoyens de la ville de Saguenay | 3 membres |
| Conseil des aînés de la ville de Saguenay | 1 membre |
| Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay | 2 membres |
| IntégrAction | 1 membre |
| Inter-association | 1 membre |
| L'École nationale d'apprentissage par la marionnette | 1 membre |
| Société de l'autisme | 1 membre |
| Ville de Saguenay | 2 membres |
| Total | 20 membres |

MOT DU MAIRE DE SAGUENAY



Au nom de tous les membres du conseil municipal, je suis heureux de vous présenter l'édition triennale du Plan d'action 2016-2018 pour l'intégration des personnes handicapées. La nouvelle version de ce document conserve son objectif principal d'améliorer nos structures municipales relativement aux réalités quotidiennes auxquelles font face ces concitoyens, et ce, dans le but de les aider à accroître leur autonomie.

Ayant développé de nombreux outils et projets au cours des dernières années, mais conscientes des réalités et des besoins toujours existants pour ces personnes, les autorités de Saguenay désirent poursuivre sur la même lancée. Ceci dans le but d'en arriver à ce que l'accessibilité universelle, c'est-à-dire sans limite et pour tous, existe dans nos services et installations.

D'autre part, il est important de préciser qu'à nouveau, l'élaboration du plan d'action a été rendue possible grâce à la collaboration des organismes travaillant avec et pour les personnes handicapées. De ce fait même, je tiens à les remercier pour leur partenariat et leur aide indispensable afin que la Ville de Saguenay devienne toujours de plus en plus accessible et concrétise davantage son slogan *Au Service du citoyen*.

Je termine en exprimant ma fierté à l'égard du travail déjà accompli et encore davantage des projets à venir; poursuivre le développement pour favoriser l'épanouissement de la personne handicapée, c'est se donner des outils en tant que société équitable. Bonne lecture!

Jean Tremblay
Maire de Saguenay

MISE EN CONTEXTE

Lorsque la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* fut sanctionnée par le gouvernement du Québec, le 17 décembre 2004, la Ville de Saguenay a rapidement mis en place des actions afin de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes en situation de handicap sur son territoire.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées* (PAIPH) de la Ville de Saguenay. En continuité avec ce qui a été fait en 2013-2015, il a ciblé un objectif principal pour les années 2016, 2017 et 2018. Il désire poursuivre le travail débuté afin de répondre aux besoins et priorités exprimés par le milieu pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. En travaillant en constant partenariat avec les gens œuvrant auprès d'elle, la Ville de Saguenay s'assure de développer des projets adaptés, répondant aux besoins et d'en faire la promotion.

La Ville de Saguenay a pour obligation de déposer une mise à jour annuelle de son plan d'action auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Cet exercice permettra d'ajouter, de modifier et d'adapter le contenu du plan d'action triennal aux réalités observées annuellement.

Le plan d'action 2016-2018 est divisé en six sections rassemblant les observations, les obstacles, les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

Section 1 : Aménagement urbain;

Section 2 : Immeubles;

Section 3 : Transport;

Section 4 : Emploi et formation des employés municipaux;

Section 5 : Culture, loisirs, vie communautaire et organismes;

Section 6 : Sécurité, prévention et intervention.

Réaliser un plan d'action demande un travail d'équipe non seulement avec le milieu, mais également avec les différents services municipaux afin de mener à bien les projets. Avant de débiter, voici un bref portrait des rôles des services municipaux de la Ville de Saguenay.

Affaires juridiques et greffe

Le Service des affaires juridiques et du greffe comprend quatre divisions, soit le contentieux, la cour municipale, la gestion des risques documents et des archives et finalement le greffe. Il offre aux citoyens le service de correspondance au conseil, d'accès à l'information, de copies de règlements et de résolutions, d'assermentation ainsi que d'information générale s'appliquant au type de services offerts (réclamations, recours en justice, lois et réglementations, etc.).

Aménagement du territoire et urbanisme

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a pour mission de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre le développement et le « redéveloppement » de la ville de Saguenay. Le tout est possible par la création de politiques stratégiques, de standards et de règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il est chargé de réaliser les analyses et les documents nécessaires afin que les interventions du conseil, au niveau de l'aménagement du territoire, soient adéquates. Cela englobe ces secteurs d'activités :

- Planification (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement) et mise en valeur du territoire;
- Aménagements municipaux;
- Protection du patrimoine;
- Réglementation d'urbanisme;
- Programmes gouvernementaux;
- Propriétés municipales.

Communications et relations avec les citoyens

Le Service des communications et des relations avec les citoyens a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communications et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics internes et externes, clients et partenaires actuels et potentiels, de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts.

Culture, sports et vie communautaire

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire comprend trois divisions, soit la Division arénas et sports, la Division arts, culture et bibliothèques et la Division communautaire et plein air. Le Service a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes et bénévoles (clubs, corporations, etc.);
- Gérer les installations et les équipements (salles de spectacles, centres culturels, pavillons de loisirs, arénas, piscines, terrains sportifs, etc.);
- Réaliser des activités et actualiser celles-ci selon les besoins des clientèles (expositions, ateliers, cours, activités sportives, etc.);
- Collaborer à l'organisation d'événements;
- Planifier et encadrer le développement culturel, communautaire, plein air et sportif;
- Informer sur les activités et programmes offerts par le Service et les organismes partenaires;
- Partager son expertise avec d'autres organismes et institutions préoccupés du développement culturel, sportif et communautaire.

Développement durable et de l'environnement

Le Service du développement durable et de l'environnement a pour mission de promouvoir et encadrer le développement durable, protéger l'environnement et gérer ses paramètres, soit l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et les matières résiduelles. Sa vision est d'être la référence dans le domaine du développement durable et de l'environnement, tant pour les citoyens que pour les autres services municipaux de la Ville de Saguenay.

Direction générale

La Direction générale de la Ville de Saguenay a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des services offerts par la municipalité à la communauté. Basée sur l'approche du service client, sa raison d'être est d'assurer l'exécution des actions du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement dans le cadre de ses attributions suivant les dispositions de la loi, et ce, en fonction des valeurs, des objectifs et des stratégies identifiés comme prioritaires par la municipalité.

Équipements motorisés

Le Service des équipements motorisés a pour mission d'assurer l'entretien de tous les équipements motorisés, le suivi des inspections préventives en accord avec les normes de la Commission de transport du Québec ainsi que le remplacement des équipements motorisés (préparation des devis). Il gère également tous les systèmes de distribution du carburant ainsi que l'aspect légal de l'opération du parc véhiculaire (immatriculations et assurances, suivi des dossiers d'accidents et enregistrement des ateliers au programme PEP).

Finances

Le Service des finances a pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal. Le Service doit également satisfaire, de la façon la plus efficace et économique, les besoins en acquisition de biens et de services aux différentes directions pour rendre la prestation de services aux citoyens, dans un contexte de concurrence transparent et objectif qui respecte les lois et politiques en vigueur.

Génie

Le Service du génie a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueducs, égouts, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.) de la Ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards ainsi que les règles applicables aux travaux municipaux.

Hydro-Jonquière

Le Service d'Hydro-Jonquière a pour mission d'assurer à la clientèle l'approvisionnement en électricité avec le meilleur indice de continuité et au meilleur rapport qualité/prix, tout en offrant à la Ville de Saguenay certains services spécialisés comme l'entretien des feux de circulation, du réseau de télécommunication et de l'éclairage des rues dans l'arrondissement de Jonquière.

Immeubles

Le Service des immeubles a pour mission d'assurer une saine gestion de tous les équipements et bâtiments placés sous sa responsabilité en procédant aux achats, à l'entretien et au suivi des réglementations, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Il comprend deux divisions : entretien ménager et parc immobilier.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines développe et met en place des politiques de gestion des ressources humaines, aide l'administration municipale en offrant des services de développement, de relation de travail et de processus d'embauche. Il s'assure également que les employés soient efficaces tout en leur offrant un milieu de travail stimulant, agréable, respectueux et équitable.

Ressources informationnelles

Le Service des ressources informationnelles a pour mission d'accompagner l'organisation au niveau technologique dans la réalisation de ses mandats. Le Service doit s'assurer que les services municipaux disposent des systèmes et équipements informatiques adéquats afin que ceux-ci puissent fournir efficacement la prestation de services inhérents à leurs différents objectifs et mandats.

Sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et de protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit mettre en place un plan d'organisation en matière d'intervention et d'analyse du risque, structurer et planifier l'organisation et la prestation des secours pour toutes les catégories de risques, en plus d'offrir des programmes de prévention des incendies, de formation du public et de protection civile.

Sécurité publique

Le Service de la sécurité publique a pour mission d'offrir aux citoyens un service professionnel et de qualité de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime. Les services de sécurité publique des anciennes municipalités (avant la fusion de 2002) ont été regroupés afin de maximiser les ressources et d'améliorer le service à la population, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Cependant, les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie conservent des postes de police de proximité. De plus, le 9 avril 2004, une entente a été signée avec la municipalité de Larouche afin que le Service couvre également le territoire de cette municipalité. Le Service doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice ainsi que veiller à l'application des lois en vigueur qui visent le contrôle de la criminalité sur le territoire de Saguenay.

Travaux publics

Le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs, d'assurer la production, le contrôle et la distribution de l'eau potable de même que la gestion de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| SECTION 1 AMÉNAGEMENT URBAIN | 11 |
| Chaussée et trottoirs | 12 |
| Déneigement | 13 |
| Stationnements | 13 |
| Traverses piétonnes | 14 |
| SECTION 2 IMMEUBLES | 16 |
| Immeubles | 17 |
| SECTION 3 TRANSPORT | 18 |
| Transport en commun et transport adapté | 19 |
| SECTION 4 EMPLOI ET FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX | 20 |
| Emploi | 21 |
| Formation – Tous les services municipaux | 23 |
| Formation – Sécurité incendie | 23 |
| Formation – Service de la culture, des sports et de la vie communautaire | 24 |
| SECTION 5 CULTURE, LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET ORGANISMES | 25 |
| Activités de loisirs, artistiques, culturelles, sportives et communautaires | 26 |
| Bibliothèques | 28 |
| Évènements | 29 |
| Lieux et équipements | 30 |
| Mise en œuvre du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées | 31 |
| Parcs et espaces verts | 33 |
| Piscines extérieures | 34 |
| Pistes cyclables | 34 |
| Plans d'eau | 35 |
| Sentiers pédestres | 35 |
| SECTION 6 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION | 36 |
| Sécurité incendie | 37 |
| Sécurité publique | 38 |



SECTION 1

AMÉNAGEMENT

URBAIN

SECTION 1 : AMÉNAGEMENT URBAIN

- Améliorer l'accessibilité des lieux;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte.

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| CHAUSSÉE ET TROTTOIRS | | | | | | | | | | |
| 1. L'état de la chaussée et de certains trottoirs rend les déplacements des personnes handicapées difficiles et non sécuritaires. | 1.1 Cibler les lieux les plus problématiques en fonction de leur utilisation par les personnes handicapées et de leur proximité des services. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service des travaux publics. | Une liste des endroits prioritaires a été remise au Service des travaux publics. | X | | |
| | 1.2 Valider les aspects importants à considérer pour un aménagement optimal des trottoirs afin que les déplacements soient plus aisés. | X | | | | | Des recommandations ont été formulées. | | | |
| | 1.3 Apporter les correctifs nécessaires afin de sécuriser les déplacements des personnes handicapées. | | X | X | | | Nombre de réfections effectuées. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|--|--|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| DÉNEIGEMENT | | | | | | | | | | |
| 2. Certains endroits municipaux (bâtiments, traverses piétonnes, etc.) sont difficiles d'accès en période hivernale. | 2.1 Cibler les endroits les plus fréquentés par les personnes en situation de handicap et en prioriser quelques-uns. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service des travaux publics. | Avoir ciblé 12 endroits prioritaires fréquentés par plusieurs personnes handicapées. | X | | |
| | 2.2 Émettre des recommandations quant au déneigement adéquat de ces lieux. | X | X | | | | Procéder, selon les recommandations émises, au déneigement de ces lieux rapidement en cas de chute de neige. | | | |
| STATIONNEMENTS | | | | | | | | | | |
| 3. Certains stationnements pour personnes handicapées ont des lacunes et le suivi de l'état de ces derniers est ardu. | 3.1 Créer une fiche d'analyse basée sur les normes en vigueur afin de valider la conformité des stationnements. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme; ▶ Service des travaux publics. | Une fiche d'analyse est créée et présentée aux services concernés. | | | |
| | 3.2 Procéder à l'inventaire des stationnements à l'aide de la fiche d'analyse. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme; ▶ Service des travaux publics. | <ul style="list-style-type: none"> ○ L'inventaire est effectué; ○ Nombre de stationnements pour personnes handicapées. | X | | |
| | 3.3 Cibler les bâtiments municipaux, les artères et les organismes œuvrant auprès des personnes handicapées les plus fréquentés pour valider si ajouter un stationnement ou en déplacer un à ces endroits serait nécessaire. | | | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service des travaux publics. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Une priorisation des endroits est réalisée, en collaboration avec le milieu, afin de connaître son point de vue sur les emplacements; ○ Nombre de stationnements priorités. | X | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| | 3.4 Selon les conclusions de l'analyse, effectuer les actions nécessaires afin que les stationnements soient conformes aux normes et aux besoins. | | X | X | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Service des travaux publics. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir posé des actions en lien avec les stationnements (retiré, déplacé, ajouté, mis aux normes); ○ Nombre de stationnements modifiés. | | | |
| 4. Connaître l'emplacement des stationnements pour personnes handicapées est important et il n'y a aucun système pour assurer un suivi. | 4.1 Créer un système de suivi des stationnements pouvant être mis à jour annuellement, en incluant l'inventaire. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Service des travaux publics. | Un outil de suivi est créé et utilisé par les services concernés. | | | |
| | 4.2 Permettre aux organismes partenaires de consulter cette liste afin d'informer leur clientèle des endroits où sont situés les stationnements. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie. | À la demande, le recensement des stationnements est disponible pour consultation. | | | |
| TRAVERSES PIÉTONNES | | | | | | | | | | |
| 5. De nombreuses traverses piétonnes ne sont pas adaptées pour les personnes en situation de handicap. | 5.1 Créer une fiche d'analyse permettant de vérifier si l'emplacement de la traverse est justifié, si elle est sécuritaire et quels seraient les correctifs à apporter, si nécessaire. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme; ▶ Service des travaux publics; ▶ Hydro-Jonquière. | Une fiche d'analyse est conçue en collaboration avec les partenaires municipaux et du milieu. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|--|----------|------|------|-----------|--|---|----------|--|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| | 5.2 Procéder à l'inventaire des traverses piétonnes en fonction de la proximité des lieux fréquentés par les personnes handicapées (pharmacie, hôpital, centres commerciaux) à l'aide de la fiche d'analyse. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service de l'aménagement du territoire et urbanisme; ▶ Service des travaux publics; ▶ Hydro-Jonquière. | <ul style="list-style-type: none"> ○ L'inventaire est effectué et un document facilitant la mise à jour est développé; ○ Nombre de traverses piétonnes ciblées. | X | | |
| | 5.3 Selon les constats d'analyse, sécuriser les déplacements des personnes en situation de handicap en priorisant les actions à poser. | | X | X | | | | | Avoir réalisé un a deux projets d'adaptation conforme aux besoins des personnes handicapées et sécuritaires, en prenant en considération l'aménagement intuitif. | |
| 6. Les traverses piétonnes ne sont pas toujours respectées par les citoyens. | 6.1 Sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les traverses piétonnes et des conséquences pouvant découler du non-respect de ces dernières. | | X | X | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service des communications. | Avoir réalisé une campagne de sensibilisation sur l'importance du respect des traverses piétonnes. | | | |



SECTION 2

IMMEUBLES

SECTION 2 : IMMEUBLES

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|--|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| IMMEUBLES | | | | | | | | | | |
| 1. Plusieurs bâtiments municipaux offrant différentes activités ou services ne sont pas adaptés aux personnes handicapées. | 1.1 Faire l'inventaire des bâtiments, prioriser ceux qui sont les plus fréquentés et entreprendre les actions nécessaires pour rectifier la situation. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Comité consultatif; ▶ Service des immeubles. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Inventaire effectué ainsi qu'une priorisation déterminée avec le milieu; ○ Nombre de réfections complétées. | X | | |
| 2. L'accès à certains bâtiments municipaux est difficile en raison de débarcadère et de chemin d'accès problématiques. | 2.1 Évaluer les lieux les plus fréquentés par les personnes handicapées, valider la conformité de l'accès et apporter les correctifs nécessaires. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Comité consultatif; ▶ Service des immeubles; ▶ Service des travaux publics. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de lieux à modifier; ○ Nombre de réfections effectuées. | X | | |
| 3. Des bâtiments municipaux 100 % adaptés ne sont pas fréquentés par les organismes de personnes handicapées. | 3.1 Valider les besoins des organismes en matière de locaux et voir à la possibilité de leur réserver les plages horaires nécessaires dans les immeubles ciblés. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir énuméré les besoins; ○ Avoir entrepris des démarches d'accommodement. | | | |



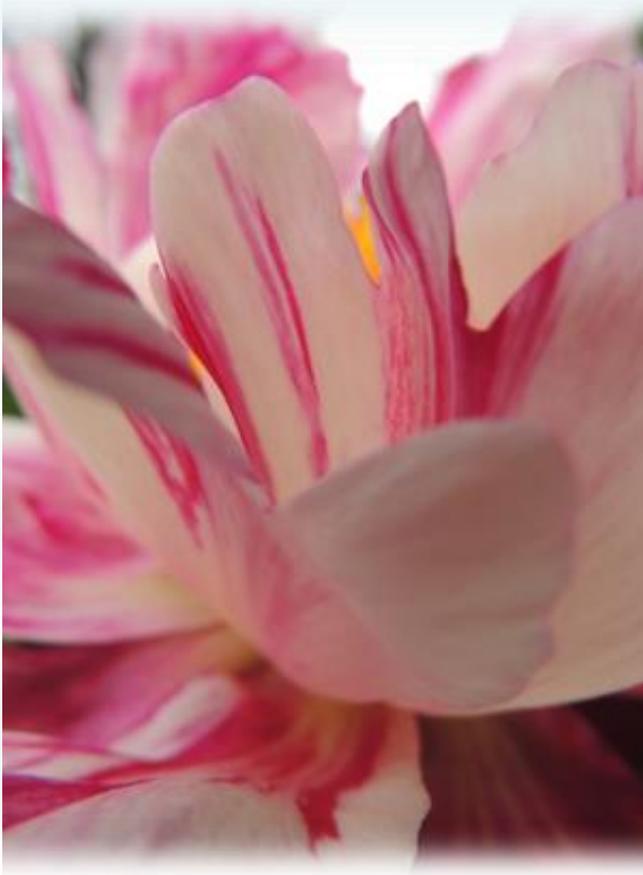
SECTION 3

TRANSPORT

SECTION 3 : TRANSPORT

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures de transport;
- Réduire l'isolement social;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|---|----------|------|------|-----------|---|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ADAPTÉ | | | | | | | | | | |
| 1. La Ville de Saguenay et la Société de transport du Saguenay ont chacun un plan d'action favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap. | 1.1 Instaurer une table de travail permettant d'arrimer les deux plans d'action pour permettre l'avancement de chacun d'eux en matière de transport accessible et cibler les actions prioritaires. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Société de transport du Saguenay; ▶ Comité consultatif. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Une table de concertation a été mise sur pied; ○ Nombre de priorisations ciblées. | | | |
| 2. Certains points d'arrêt d'autobus du transport régulier ou adapté ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et rendent l'utilisation du transport difficile. | 2.1 Cibler les lieux d'affluence des personnes handicapées, évaluer l'accessibilité des points d'arrêt (trottoir, bateau, traverse, déneigement), prioriser les actions et réaliser les modifications qui s'appliquent. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Société de transport du Saguenay; ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service des travaux publics. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Une évaluation des points d'arrêt est effectuée; ○ Nombre de réfections effectuées. | X | | |
| 3. L'utilisation du transport en commun régulier peut comporter de nombreux obstacles aux personnes handicapées. | 3.1 Identifier les obstacles et développer des projets permettant d'en faciliter l'accessibilité. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Société de transport du Saguenay; ▶ Comité consultatif. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de projets développés; ○ Nombre de personnes en ayant bénéficié. | | | |



SECTION 4
**EMPLOI ET
FORMATION DES
EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

SECTION 4 : EMPLOI ET FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination;
- Réduire l'isolement social;
- Sensibiliser et former le personnel en contact direct avec le public;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|---|----------|------|------|-----------|---|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| EMPLOI | | | | | | | | | | |
| 1. La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics doit être respectée lors des processus d'embauche. | 1.1 Prendre en considération les candidatures de personnes en situation de handicap lors de processus d'embauche. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service des ressources humaines; ▶ Comité consultatif. | Nombre de personnes en situation de handicap travaillant à la Ville de Saguenay. | X | | |
| | 1.2 S'assurer que les services soient bien accompagnés dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée. | | | | X | | La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics est respectée lors des processus d'embauche et un support est offert quant à la démarche. | X | | |
| | 1.3 Cerner l'information pour sensibiliser les instances concernées par l'embauche de personnel. | | | | X | | Avoir réalisé une tournée d'information auprès des instances concernées, lorsque nécessaire. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|---|--|---|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 2. S'assurer que lors d'acquisition d'ameublement, de fourniture ou tout autre équipement, l'accessibilité universelle soit prise en considération. | 2.1 Consulter la politique d'approvisionnement afin de connaître l'approche et de faire les recommandations nécessaires selon le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services</i> développé par l'Office des personnes handicapées du Québec. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Division des approvisionnements; ▶ Office des personnes handicapées du Québec. | <ul style="list-style-type: none"> ○ La politique a été consultée; ○ Des recommandations ont été effectuées. | | | |
| | 2.2 Sensibiliser à l'importance de faire l'acquisition d'équipements adaptés au niveau de la fourniture mise à la disposition des employés, mais également lors de l'achat de tout autre équipement (loisirs, sports, etc.). | X | X | | | | | Un outil de sensibilisation a été créé et déployé dans les différents services. | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| FORMATION – TOUS LES SERVICES MUNICIPAUX | | | | | | | | | | |
| 3. Il peut être parfois difficile d’offrir un accueil citoyen adapté à tous les types de clientèle dans les différents services municipaux. | 3.1 Mettre en place une formation s’adressant aux employés qui travaillent à l’accueil citoyen afin d’adapter leur approche envers les personnes handicapées. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service des ressources humaines; ▶ Comité consultatif. | Avoir déterminé un canevas de formation et entamé les démarches pour la donner. | | | |
| | 3.2 Impliquer le milieu œuvrant auprès des personnes handicapées afin de planifier et offrir une formation concernant l’accueil. | X | X | | | | | | | |
| FORMATION – SÉCURITÉ INCENDIE | | | | | | | | | | |
| 4. Manque d’information sur les divers handicaps, les approches à adopter et l’intervention en situation d’urgence. | 4.1 Sélectionner un partenaire spécialisé afin de développer une formation adaptée à ce type de situation. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sécurité incendie; ▶ Comité consultatif; ▶ Office des personnes handicapées du Québec. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir créé un partenariat avec un organisme spécialisé; ○ Avoir élaboré un plan de formation. | | | |
| | 4.2 Offrir un atelier de mise à jour aux employés. | | X | | | | Avoir tenu un atelier. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|--|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| FORMATION – SERVICE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE | | | | | | | | | | |
| 5. Les accompagnateurs doivent recevoir une formation sur les interventions adéquates à effectuer auprès des enfants vivant avec une situation de handicap dans le cadre des camps de jour estivaux. | 5.1 Offrir une formation sur l'intervention envers les enfants en situation de handicap. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir offert une formation par année; ○ Nombre d'accompagnateurs ayant reçu la formation. | X | | |
| 6. Les employés des bibliothèques et ceux qui travaillent dans divers services ont connu quelques problématiques avec des usagers ayant un trouble de santé mentale. | 6.1 Offrir aux employés des bibliothèques et autres lieux publics un atelier et/ou une mise à jour sur l'intervention en santé mentale et sur les clientèles difficiles. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service des ressources humaines; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir tenu une formation par année (indiquer le lieu où le personnel a reçu la formation). | X | | |
| 7. Manque de formation sur le fonctionnement des nouveaux équipements adaptés lors de leur acquisition (ex. : lève-personnes, vélos adaptés). | 7.1 Offrir une formation sur les nouveaux équipements et leur utilisation. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir tenu une formation lorsqu'il est jugé nécessaire (indiquer le lieu où le personnel a reçu la formation). | X | | |
| 8. Méconnaissance des divers handicaps impliquant des contraintes lors de la baignade. | 8.1 Offrir aux sauveteurs des piscines une formation de sensibilisation concernant les divers types de handicap. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir tenu la rencontre de formation lors de nouvelles embauches des sauveteurs. | X | | |



SECTION 5
**CULTURE, SPORTS,
LOISIRS ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

SECTION 5 : CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisirs, de sport, de tourisme et de culture;
- Réduire l'isolement social;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Aménager des environnements accessibles.

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| ACTIVITÉS DE LOISIRS, ARTISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES | | | | | | | | | | |
| 1. Il y a un manque d'accessibilité aux activités de loisirs, artistiques, culturelles et communautaires. | 1.1 Se donner des critères d'évaluation des activités pour offrir une meilleure intégration à ces dernières. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir fait le recensement des activités; ○ Avoir comptabilisé le nombre d'activités accessibles; ○ Avoir entrepris des actions pour élargir l'offre et recenser les inscriptions. | | | |
| | 1.2 Effectuer le recensement des activités, l'analyse et la mise à jour des activités culturelles, artistiques et communautaires accessibles aux personnes handicapées et voir aux solutions possibles pour combler ce manque. | X | X | | | | | | | |
| 2. Manque d'accompagnateurs formés et disponibles pour des activités précises. | 2.1 Voir à la possibilité d'implanter un programme de bonification s'adressant aux accompagnateurs lors des pratiques sportives. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir validé la possibilité de créer un programme, le développer et le diffuser. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|--|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 3. De plus en plus d'enfants vivant une situation de handicap participent aux camps de jour de la Ville de Saguenay. | 3.1 Offrir un service d'accompagnement et d'accommodements personnalisés aux besoins de l'enfant (jumelage avec un accompagnateur, développement de système d'émulation, etc.). | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Nombre d'enfants accompagnés au cours de l'été. | X | | |
| 4. Maintien du programme de la vignette d'accompagnement. | 4.1 Poursuivre la mise à jour des activités l'acceptant et la promouvoir auprès d'organismes. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Faire un rappel annuel du fonctionnement de la vignette auprès du personnel et avoir sensibilisé des organismes. | X | | |
| 5. Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) par l'organisation d'un événement avec le milieu. | 5.1 Organiser annuellement une activité dans le cadre de la SQPH. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir organisé un événement en lien avec les personnes handicapées pour souligner la SQPH; ○ Nombre de participants et d'organismes du milieu impliqués. | X | | |
| 6. Besoin de séances d'initiation reliées à certains sports adaptés pour les personnes handicapées. | 6.1 Évaluer les besoins de la clientèle visée et créer les séances en fonction des équipements (ex. : vélos adaptés), lorsque nécessaire. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec le milieu, créer des séances d'initiation et les offrir à des groupes de personnes handicapées; ○ Nombre de personnes ayant participé. | X | | |
| 7. Il n'y a pas d'activités aquatiques adaptées. | 7.1 Développer des activités aquatiques adaptées. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ En partenariat avec le milieu, avoir développé et offert une activité aquatique aux personnes handicapées; ○ Nombre de personnes ayant participé au cours. | X | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| BIBLIOTHÈQUES | | | | | | | | | | |
| 8. De nombreux travaux sont prévus afin de rénover certaines bibliothèques de la Ville de Saguenay. | 8.1 Lors de travaux, consulter les membres du comité consultatif afin de s'assurer que les rénovations tiennent compte de l'accessibilité (meublier, déplacement). | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir consulté les membres du comité consultatif et pris en considération leurs commentaires dans l'élaboration des plans et dans les achats. | X | | |
| 9. Manque de matériel adapté aux différents usagers vivant une situation de handicap. | 9.1 Analyser les besoins des usagers en situation de handicap et faire l'acquisition de matériel adapté. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Énumérer la liste des achats effectués. | X | | |
| 10. Les services adaptés aux besoins des personnes handicapées ne sont pas connus. | 10.1 Faire connaître les services adaptés par la création d'une brochure et la promotion auprès des organismes, résidences, etc. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service des communications; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir réalisé la brochure; ○ Avoir effectué la visite d'un établissement fréquenté par des personnes handicapées, par année. | | | |
| 11. Absence d'un système audio pour les expositions permanentes et semi-permanentes dans les bibliothèques. | 11.1 Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour ces expositions. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir fait l'acquisition d'équipement. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|---|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 12. Un service de prêt de livre adapté est offert à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) et il peut être difficile d'utiliser ce service. | 12.1 Offrir un soutien aux personnes vivant avec un handicap visuel désirant s'inscrire et rechercher des documents. | | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir inscrit ce soutien dans la brochure et offrir le service. | | | |
| ÉVÈNEMENTS | | | | | | | | | | |
| 13. Il peut être difficile pour les personnes handicapées d'avoir une place adaptée à leurs besoins lors de manifestations culturelle, sportive ou communautaire. | 13.1 Sensibiliser les promoteurs à offrir et à faire respecter les emplacements adéquats réservés aux personnes handicapées dans les salles de spectacle, les arénas et les parcs extérieurs. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité de soutien aux événements; ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir créé un outil de sensibilisation soulignant l'importance de prévoir des emplacements réservés pour les personnes handicapées et de l'avoir distribué à différents promoteurs; ○ Ajouter un point au post-mortem pour valider que cela est respecté. | | | |
| | 13.2 Lorsque la Ville agit comme promoteur d'un événement, prévoir systématiquement ce type d'emplacement. | | | | X | | Sensibiliser les inspecteurs des événements à évaluer l'accessibilité. | | | |
| 14. Faible offre d'activités pour les personnes handicapées lors des événements grand public. | 14.1 Inclure des volets pour les personnes handicapées dans des événements sportifs de masse. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité de soutien aux événements; ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir sensibilisé au moins deux promoteurs à l'inclusion d'un volet pour les personnes handicapées aux événements sportifs. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|---|----------|------|------|-----------|---|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| LIEUX ET ÉQUIPEMENTS | | | | | | | | | | |
| 15. Difficulté d'accès à certains équipements de loisir. | 15.1 Prioriser et effectuer l'aménagement des infrastructures de loisirs qui devraient être accessibles aux personnes handicapées (sentiers urbains, tables de pique-nique, aréna, matériel spécialisé, etc.) en vue d'une plus grande accessibilité. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service du génie; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Rendre accessible au moins un équipement de loisir par année et informer le milieu lors d'achat ou de mise en place d'un nouvel équipement; ○ Nombre d'actions posées. | X | | |
| 16. Manque d'information concernant l'accessibilité des lieux offrant des activités. | 16.1 Inventorier tous les locaux et espaces extérieurs offrant des lieux adaptés où des activités se déroulent et où il serait possible d'en organiser. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir mis à jour l'inventaire des locaux et espaces extérieurs dans les trois arrondissements, et ce, chaque année. | | | |
| | 16.2 Informer les employés de la Ville et les citoyens des lieux adaptés. | X | X | | | | Avoir diffusé l'information aux employés de la Ville et aux citoyens par l'entremise d'un dépliant et par le biais du transport adapté. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 17. Les vélos adaptés gagnent en popularité. | 17.1 Maintenir le service de location des vélos adaptés et en faire la promotion annuellement afin d'informer la population du maintien du service. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Avoir maintenu le service et l'avoir adapté à la demande; ○ Nombre de locations annuelles. | X | | |
| MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES | | | | | | | | | | |
| 18. Nécessité d'avoir des évènements rassembleurs, d'échanges et de mises à jour d'information entre les organismes et différents services de la Ville. | 18.1 Organiser une rencontre annuelle avec les services et organismes qui œuvrent pour les personnes handicapées afin d'échanger et sensibiliser les directeurs des services municipaux à l'importance d'agir. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Comité de travail. | Avoir réalisé une rencontre et des échanges annuellement. | X | | |
| 19. Favoriser les échanges entre les organismes et la municipalité pour les suivis d'information, de projets, de soutien ainsi que la mise en œuvre du plan d'action. | 19.1 Maintenir la ressource permanente attitrée à la mise en œuvre du PAIPH pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service des ressources humaines; ▶ Comité consultatif; ▶ Comité de travail; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir maintenu la ressource pour le programme du PAIPH. | X | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|---|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 20. Les employés responsables des travaux pour les bâtiments, les équipements, l'aménagement urbain et le déneigement ont avantage à connaître les éléments de base de l'accessibilité universelle. | 20.1 Planifier une activité de sensibilisation sur les bases de l'accessibilité universelle, pertinente pour les travaux à effectuer par les employés municipaux. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Comité de travail. | Avoir tenu une rencontre de sensibilisation par année et au moins une en période hivernale. | X | | |
| 21. Divers programmes, recherches et projets sont développés dans les autres municipalités du Québec à l'égard des personnes handicapées. | 21.1 Participer aux études portant sur le sujet, à certains colloques et programmes afin de faire connaître les actions du PAIPH. | | | | | | | | | |
| | 21.2 Créer un réseautage avec les autres municipalités ayant un plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées pour partager les expériences dans l'avancement des plans d'action. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Nombre d'études, de colloques ou programmes auxquels le PAIPH a participé. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 22. Certaines personnes vivant une situation de handicap affirment vivre certains problèmes quant à l'accessibilité des différentes publications mises en ligne sur le site Internet de la Ville de Saguenay (PDF). | 22.1 Valider avec le Service des communications les modifications pouvant être apportées pour faciliter la lecture et la compréhension des différentes publications mises en ligne par la Ville de Saguenay. | | | X | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service des communications. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Des modifications ont été apportées; ○ Nombre de modifications. | | | |
| PARCS ET ESPACES VERTS | | | | | | | | | | |
| 23. Maintenir la consultation quant aux divers handicaps et à l'adaptation des parcs récréatifs. | 23.1 Impliquer les membres du comité consultatif lors du choix des modules et de la mise en œuvre des plans lors de l'élaboration des parcs. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir consulté et demandé l'expertise de divers partenaires lors de la création des parcs. | X | | |
| 24. L'accès à certains parcs est inexistant ou déficient et il y a une absence de modules de jeux adaptés. | 24.1 Mettre à jour l'inventaire des parcs afin de vérifier l'accessibilité aux équipements des parcs, effectuer les modifications afin de les rendre accessibles et les munir d'équipements pour les personnes handicapées. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service du génie; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre à jour l'inventaire des parcs et des sentiers pédestres annuellement; ○ Faire connaître les parcs accessibles. | X | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|---|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| PISCINES EXTÉRIEURES | | | | | | | | | | |
| 25. Les vestiaires des piscines extérieures ne sont pas adaptés. | 25.1 Effectuer la réfection des vestiaires. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir réalisé la réfection d'au moins un vestiaire. | | | |
| PISTES CYCLABLES | | | | | | | | | | |
| 26. L'entretien des pistes cyclables est problématique. | 26.1 Faire l'analyse de l'état des pistes cyclables (chaussée, descentes, trottoirs) et poser les actions nécessaires. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay (CADUS); ▶ Vélo-route des bleuets; ▶ Association du Horst de Kénogami; ▶ Service du génie; ▶ Service des travaux publics; ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir fait l'inventaire et apporté des modifications aux endroits les plus urgents. | | | |
| | 26.2 Sensibiliser les travailleurs œuvrant sur les pistes, mais également à proximité sur l'importance de l'état des pistes cyclables. | | | | X | | Avoir créé un outil de sensibilisation et l'avoir distribué. | | | |
| 27. Une problématique de partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs est présente. | 27.1 Poursuivre la sensibilisation des utilisateurs à la cohabitation sur les pistes cyclables. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Association du Horst de Kénogami; ▶ Comité consultatif; ▶ Service des communications; ▶ Service du génie; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir poursuivi la sensibilisation auprès des utilisateurs des pistes cyclables et les utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM). | X | | |
| | | | | | | | Avoir étendu la campagne de sensibilisation aux arrondissements de Chicoutimi et de La Baie. | X | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|---|----------|------|------|-----------|---|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| PLANS D'EAU | | | | | | | | | | |
| 28. Absence de quais de pêche et d'embarcations adaptés. | 28.1 Recherche et acquisition de quais et d'embarcations nautiques pour les plans d'eau ciblés. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir validé la faisabilité et la pertinence d'un tel projet. Si cela s'avère concluant, en faire l'acquisition. | | | |
| SENTIERS PÉDESTRES | | | | | | | | | | |
| 29. Absence de circuits animés adaptés aux personnes handicapées. | 29.1 Cibler un parc où il peut être pertinent de développer un programme d'animation et faire les modifications nécessaires selon le programme. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Groupe Nature Animée; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Mettre en place le projet et créer un partenariat avec le Groupe Nature Animée. | X | | |
| 30. Aucune mise à jour des symboles destinés aux personnes handicapées n'est effectuée dans les sentiers. | 30.1 Connaître les symboles, évaluer leur mise en place dans les parcs et effectuer la mise à jour ainsi qu'une vérification annuelle de leur état. | X | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> ○ S'assurer que la signalisation des pourcentages de pente des parcs soit présente; ○ Ajouter le symbole d'accessibilité universelle à l'entrée des sentiers répondant aux normes. | | | |
| 31. Les panneaux d'information et d'interprétation sont non accessibles. | 31.1 Effectuer l'inventaire des panneaux dans les parcs, des panneaux adaptés, des chemins d'accès et de leurs installations. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. | Avoir rédigé l'inventaire des parcs possédant des panneaux d'information et d'interprétation. | | | |

**PROJET D'INTERVENTION EN MESURES D'URGENCE
AUPRES DES PERSONNES HANDICAPÉES VULNÉRABLES**
Formulaire d'inscription volontaire
Personne handicapée vulnérable en cas de sinistre

CONFIDENTIEL

Nouvelle ins

Identification d

Nom :

Adresse :

No App. :

Nom de la résid

Téléphone résid

Cellulaire :

Courriel :

No assurance m

Habitez-vous sé

Identification d

Nom :

Adresse :

Téléphone résid

Cellulaire :

Courriel :

Lien avec la pers

père/mère

Identification de

Nummer la (les) :

Motrice

Intellectuelle

Autre, précis

Mise à jour : avril 2015



**Projet d'intervention en
mesures d'urgence auprès des
personnes handicapées vulnérables**



SECTION 6

SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

SECTION 6 : SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître le sentiment de sécurité et la sécurité physique des personnes handicapées;
- Favoriser l'adaptation des divers types d'interventions menées par les policiers et/ou pompiers en situation d'urgence auprès des personnes handicapées.

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|---|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| SÉCURITÉ INCENDIE | | | | | | | | | | |
| 1. Difficulté à mettre à jour le programme informatique afin de localiser les résidences où il y a des personnes handicapées. | 1.1 Faire la promotion du programme « Projet d'intervention en mesures d'urgence auprès des personnes handicapées vulnérables » pour les personnes handicapées vivant seules et ne pouvant évacuer en cas d'urgence. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de sécurité incendie. | Avoir effectué de la publicité auprès des organismes du comité consultatif. | | | |
| 2. Manque de participation aux exercices d'évacuation des occupants dans les lieux d'hébergement. | 2.1 Élaborer et diffuser un programme pour sensibiliser les occupants et le personnel des lieux d'hébergement à l'importance des exercices. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de sécurité incendie. | Avoir tenu une rencontre par année. | | | |
| | 2.2 Évaluer les délais d'intervention et valider les plans d'urgence avec les occupants. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de sécurité incendie. | Avoir amélioré les délais d'intervention et optimisé les plans d'urgence en comparant les années antérieures. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|---|--|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 3. Il n'y a pas de consigne claire ni de schéma précis pour l'évacuation des employés et des citoyens en situation de handicap dans les édifices municipaux. | 3.1 S'assurer que chaque édifice municipal ait un plan d'évacuation à jour. | | | | X | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Service de sécurité incendie; ▶ Service des communications. | Avoir mis le plan d'évacuation à jour dans chaque édifice municipal. | | | |
| | 3.2 Planifier et pratiquer un exercice d'évacuation des édifices municipaux avec des citoyens ayant des limitations. | | | | X | | Avoir expérimenté un exercice d'évacuation avec des personnes handicapées dans des édifices municipaux. | | | |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE | | | | | | | | | | |
| 4. Il est possible que les interventions policières ainsi que le traitement judiciaire ne soient pas adaptés à la réalité des personnes en situation de handicap. | 4.1 S'assurer que les policiers et les intervenants de la cour municipale aient une meilleure connaissance de la réalité des personnes en situation de handicap afin d'adapter leurs interventions. | | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service de la sécurité publique. | Avoir créé un outil de sensibilisation et mis sur pied des activités de sensibilisation. | | | |
| 5. La signification de certains pictogrammes est méconnue dans les stationnements, ou ces derniers sont mal interprétés et non respectés. | 5.1 Créer un outil d'information quant à la signification des pictogrammes réservés aux stationnements, en incluant une sensibilisation sur l'accessibilité universelle — créer un lien avec le projet de sensibilisation pour le respect des espaces de stationnement pour les personnes handicapées. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service des communications; ▶ Service de la sécurité publique. | <p>Avoir mis en place la campagne de sensibilisation et avoir diffusé l'outil d'information de deux façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sur le site Internet; ○ Par le biais de matériel promotionnel et publicitaire. | | | |

| OBSTACLES ET OBSERVATIONS | ACTIONS | ÉCHÉANCE | | | | PARTENAIRES | INDICATIFS DE RÉUSSITE | SUIVI | | |
|--|---|----------|------|------|-----------|--|--|----------|-----------|--------------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | Récurrent | | | En cours | Complétée | Reportée 2019-2021 |
| 6. Il y a un manque flagrant de respect des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. | 6.1 Mettre en place une campagne de sensibilisation afin de faire respecter ces espaces de stationnement. | X | X | | | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comité consultatif; ▶ Service des communications; ▶ Service de la sécurité publique. | Avoir développé et tenu une campagne de sensibilisation. | | | |

Nous tenons à remercier tous nos partenaires ayant participé à la rédaction de ce plan d'action triennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay pour **2016, 2017 et 2018.**

Le Parcours 
Centre de réadaptation en déficience physique



 *Association Renaissance
des personnes
traumatisées crâniennes*



 **ARLPH**
SAGUENAY
LAC-SAINT-JEAN

Ville de
Saguenay
au service du citoyen